



FAQ (WEB)

Ce document est destiné à l'usage des utilisateurs de la plateforme Baisse les Watts. Il est accessible de tous et public.

AGENDA

1. Général – Programme BLW

- Pourquoi le programme Baisse les Watts ?
- Qu'est-ce que Baisse les Watts ?
- Quels sont les objectifs du programme ?
- Quelles énergies sont prises en compte dans le programme ?
- Quelles filières métiers sont concernées ?
- A qui s'adresse le programme ?
- Je suis situé en Corse ou dans les DROM, à qui puis-je m'adresser ?
- Quels sont les bénéficiaires du programme pour une TPE/PME ?
- Qu'est-ce que le Carnet de bord Energie ?
- Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé ?
- Qu'est-ce que le programme de formation ?
- Comment s'inscrire à une formation ?
- Comment de temps durent les formations ?
- Combien de temps dure le programme Baisse les Watts ?

2. Modalités d'inscription et de suivi

- Comment s'inscrire à Baisse les Watts ?
- Une fois inscrit, quand et comment démarre un parcours d'accompagnement ?
- L'accompagnement Baisse les Watts se fera-t-il à distance ou en présentiel ?
- Combien coûte Baisse les Watts ?
- Ce programme donne-t-il le droit à des aides financières ?
- Suivre ce programme est-il obligatoire ?
- Comment contacter l'équipe Baisse les Watts ?

1. Général – Programme BLW

Pourquoi le programme Baisse les Watts ?

Face à un contexte énergétique tendu (hausse des prix généralisée, factures énergétiques explosant, tensions sur le système d’approvisionnement), les TPE/PME souhaite mieux gérer leur facture d’énergie. 76% des entreprises interrogées estiment important d’entamer des démarches d’économies d’énergie au sein de leur entreprise. (Baromètre Engie, 2021). 90% des TPE/PME s’estiment impactés par la hausse des prix de leur fournisseur d’énergie. (Etude de la Confédération des PME, 2022).

Qu’est-ce que Baisse les Watts ?

Baisse les Watts est un programme financé par les CEE (Certificats d’économies d’énergie), gratuit, visant à accompagner les TPE/PME dans un parcours de sensibilisation et de formation à la sobriété énergétique. L’enjeu est de développer leur prise de conscience, leur maîtrise et leur autonomie en matière de consommations d’énergie.

Quels sont les objectifs du programme ?

Conduire au moins 245 000 TPE/PME à ouvrir un « Carnet de bord Energie », outil digital permettant de piloter leurs consommations d’énergie et de bénéficier des conseils pour réduire leur facture. Accompagner dans la durée au moins 61 000 TPE/PME dans des parcours de formation adaptés à leur situation et modulable selon leurs disponibilités (en présentiel ou à distance).

Quelles énergies sont prises en compte dans le programme Baisse les Watts ?

Tous les types d’énergies sont concernés : électricité, gaz, fioul, GPL, RCU (Réseau de chaleur urbain) – hors carburants.

Quelles filières métiers sont concernées ?

14 filières métiers ont été identifiées comme prioritaires.

- Cafés & restaurants (Traditionnels, rapides, vente à emporter, etc.)
- Boucheries, Charcuteries & Traiteurs (Charcuterie, Services des traiteurs, etc.)
- Boulangeries & Pâtisseries (Cuisson de produits de boulangerie, Pâtisserie, etc.)
- Entreprises de services (Captage, traitement et distribution d’eau, Promotion immobilière de logements, Supports juridiques de programmes, etc.)
- Entretien et réparation de véhicules (Commerce d’autres véhicules automobiles, Entretien et réparation d’autres véhicules automobiles, etc.)
- Entrepôts & Commerces de gros B2B (Entreposage et stockage frigorifique, Commerce interentreprises de produits pharmaceutiques, etc.)
- Commerces alimentaires (Commerce de détail de produits surgelés, Supermarchés, etc.)



- Commerces non alimentaires (Grands magasins, Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé, etc.)
- Sport, Culture & Loisirs (Téléphériques et remontées mécaniques, Production de films institutionnels et publicitaires, etc.)
- Enseignement (Enseignement primaire, Enseignement supérieur, Enseignement culturel, etc.)
- Hébergements (Hôtels, campings, locations, etc.)
- Blanchisseries (Blanchisserie-teinturerie de gros, Blanchisserie-teinturerie de gros, etc.)
- Autres réparations de biens (Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie, Réparation de chaussures et d'articles en cuir, etc.)
- Services à la personne (Coiffure, Entretien corporel, etc.)

A qui s'adresse le programme Baisse les Watts ?

Baisse les Watts s'adresse en priorité aux TPE/PME (< 250 salariés, CA annuel < 50 M€ ou un bilan annuel < 43M€) avec moins de 1000m² de surface appartenant au tertiaire privé – hors industrie.

Seules les entreprises ayant une adresse postale en France continentale peuvent suivre le parcours Baisse les Watts (Carnet de bord Energie et parcours de formation). Les entreprises présentes en Corse et Outre-mer sont invités à se rapprocher du programme SEIZE <https://seize-maitrise-energie.fr/>

Je suis situé en Corse ou dans les DOM, à qui puis-je m'adresser ?

Pour la Corse et les DOM, vous pouvez vous adresser au programme SEIZE. <https://seize-maitrise-energie.fr/>.

Quels sont les bénéfices du programme pour une TPE/PME ?

Un programme gratuit pour les TPE/PME comprenant : Un Carnet de bord Energie qui permet de piloter sa consommation d'énergie par équipement et identifier des écogestes pour réduire sa facture. Un accompagnement personnalisé avec le suivi régulier d'un conseiller expert. Un programme de formation, adapté à sa situation et modulable selon ses disponibilités pour avancer à son rythme (séances en présentiel ou formation e-learning).

Qu'est-ce que le Carnet de bord Energie ?

Le Carnet de bord Energie permet de suivre les évolutions de la consommation d'énergie de son entreprise, de visualiser les économies d'énergie à réaliser ; et propose un plan d'actions concret pour réduire la consommation d'énergie (au global et pour chacun de ses équipements).

Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé ?



Les bénéficiaires du programme seront accompagnés par des conseillers tout au long du parcours. Cet accompagnement permet d'identifier les besoins propres à chaque TPE/PME et de proposer des actions d'économies d'énergies pertinentes. L'accompagnement se fera à distance par téléphone du lundi au vendredi de 9H à 17H au 01 81 69 81 92 (appel gratuit). Une approche différenciée et spécialisée selon les besoins des bénéficiaires (filiale, niveau de maturité, ...) est mise en place.

Qu'est-ce que le programme de formation ?

Le programme de formation repose autour de 3 piliers : des formations en ligne en autonomie, des formations en collectif et des formations en individuel. Les 3 sont complémentaires.

Formation en ligne : Comprendre sa consommation, sa facture & identifier des leviers d'actions.

Formation en collectif : bénéficier d'un accompagnement dans la bonne prise en main du Carnet de bord Energie, analyser sa consommation, identifier des leviers d'actions.

Formation en individuel : Identifier les aides financières disponibles ; Définir et suivre un plan d'action avec le déplacement d'un conseiller dans les locaux de l'entreprise du bénéficiaire

Comment s'inscrire à une formation ?

L'inscription aux formations se fait directement depuis la plateforme après la création d'un compte. L'utilisateur a le choix de s'inscrire à la formation en ligne ou aux formations en collectif ou individuel depuis la section dédiée <https://www.baisselleswatts.fr/formations>

Comment de temps durent les formations ?

La formation en ligne est composée de 4 modules qui durent 45min en tout, pouvant être suivi à son rythme sans limite de temps. Les formations collectives et individuelles proposées par CCI & CMA sont quant à elles composées de 3 demi-journées pouvant être réalisées dans un délai de 3 mois.

Combien de temps dure le programme Baisse les Watts ?

Le programme prendra fin le 31 décembre 2025. La TPE/PME est libre de s'inscrire et d'avancer suivant son rythme d'ici la fin du programme.

2. Modalités d'inscription et de suivi



Comment s'inscrire à Baisse les Watts ?

L'inscription se fait directement sur la plateforme en quelques minutes via l'ouverture d'un compte et la création d'un Carnet de bord Energie. Cela peut aussi se faire en appelant un conseiller au numéro indiqué : **01.81.69.81.92** (service et prix d'un appel local).

Une fois inscrit, quand et comment démarre un parcours d'accompagnement ?

Une fois l'inscription en ligne effectuée (cela prend 5min), le bénéficiaire recevra un e-mail de confirmation de son inscription expliquant les prochaines étapes. Chaque inscrit pourra être recontacté par téléphone par un conseiller suivant ses besoins.

L'accompagnement Baisse les Watts se fera-t-il à distance ou en présentiel ?

Un accompagnement sera en tout temps accessible par téléphone suivant les besoins du bénéficiaire. La formation en revanche se fera sur un format personnalisé présentiel et/ou distanciel sur la plateforme.

Combien coûte Baisse les Watts ?

Le programme Baisse les Watts est financé par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). L'inscription, l'ouverture du Carnet de bord Energie, le parcours de formation et l'accompagnement des conseillers sont gratuits.

Ce programme donne-t-il le droit à des aides financières ?

Le programme met en visibilité les aides auxquelles les TPE/PME sont éligibles ici (lien) mais ne finance pas directement les travaux et/ou investissements. Grâce au programme, le bénéficiaire sera informé des aides financières pour ses projets et ses démarches pour les obtenir. Le programme ne prend, en revanche, pas en charge la constitution du dossier administratif pour bénéficier de ces aides.

Suivre ce programme est-il obligatoire ?

Le suivi de ce programme n'est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé pour faire rapidement et simplement des économies d'énergie, et donc de réduire la facture énergétique de l'entreprise.

Comment contacter l'équipe Baisse les Watts ?

Via le formulaire de contact – onglet « Nous contacter » :
www.baisseleswatts.fr/contact

Par e-mail à contact@baisseleswatts.fr

Par téléphone du lundi au vendredi de 9H à 17H au 01.81.69.81.92 (service et prix d'un appel local).

